

# Rapport sur le vote par procuration

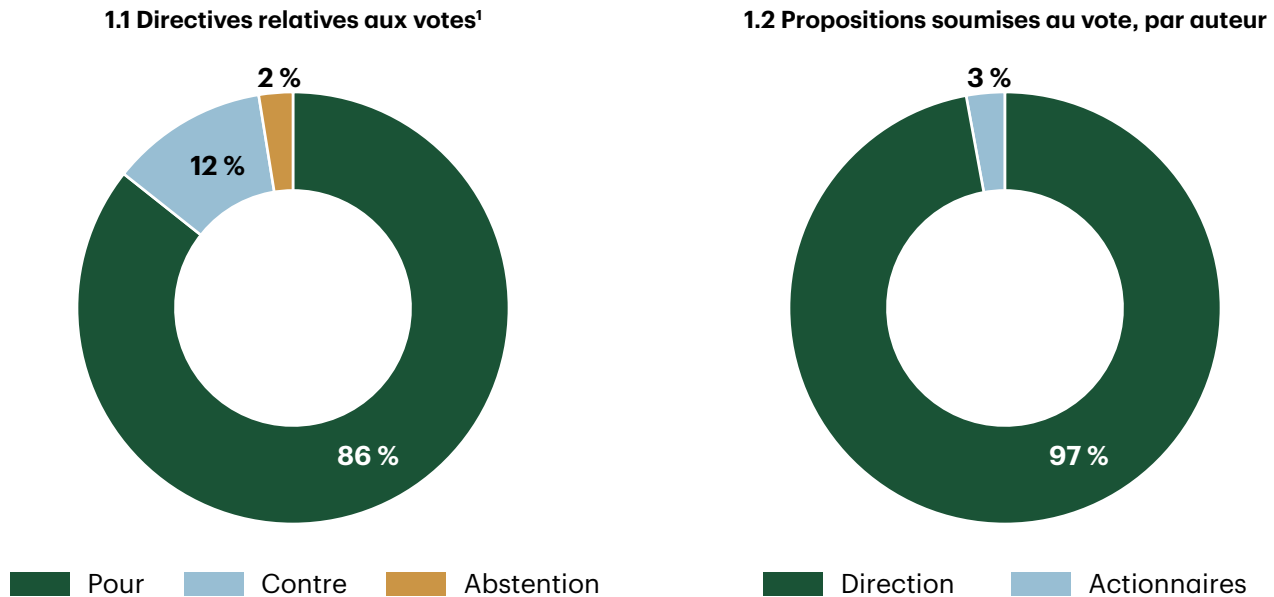
Résumé de  
l'exercice 2023



# À propos du rapport

Le présent rapport résume les activités de vote par procuration dans les portefeuilles d'actions cotées gérés par Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) aux États-Unis, au Canada et sur les marchés internationaux pour l'exercice 2023, qui a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et s'est terminé le 31 octobre 2023. Le vote par procuration est un élément important de nos efforts de gérance et d'actionnariat actif, en particulier en ce qui concerne la gouvernance d'entreprise et, de plus en plus, les enjeux environnementaux et sociaux importants sur le plan financier. Pour en savoir plus sur nos lignes directrices relatives au vote par procuration, visitez notre [site Web](#) >.

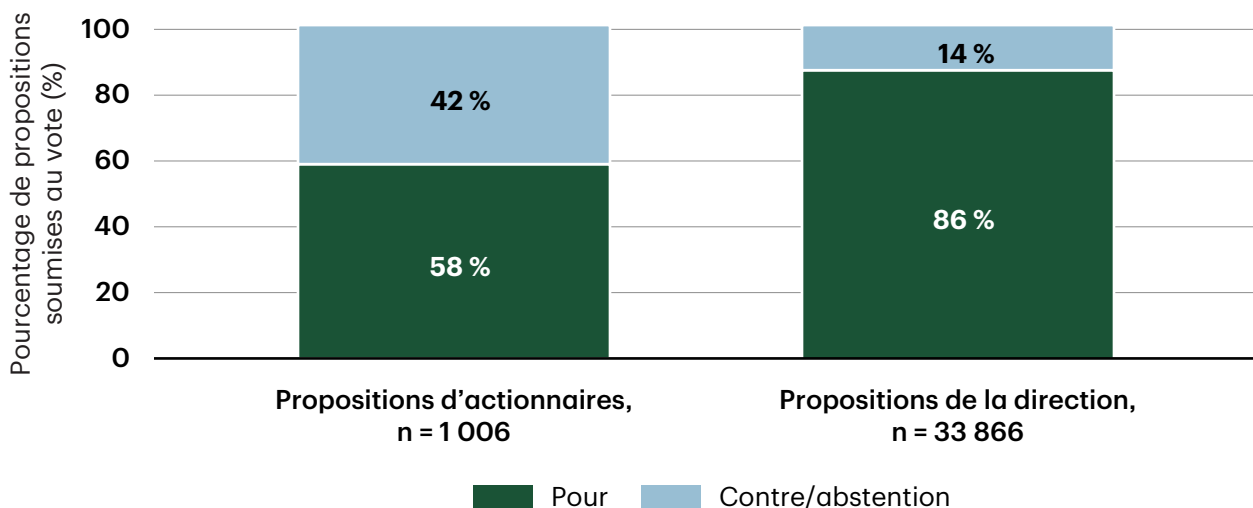
**Figure 1 : Activités de vote de base**



Source : GPTD et Institutional Shareholder Services (ISS). Au 31 octobre 2023.

Source : GPTD et ISS. Au 31 octobre 2023.

**Figure 2 : Activités de vote**



Source : GPTD et ISS. Au 31 octobre 2023.

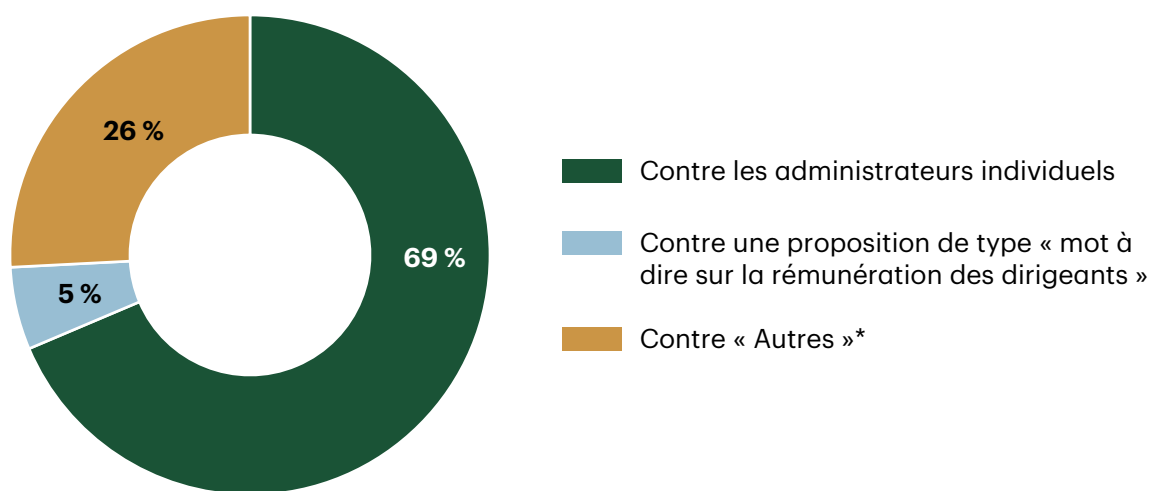
<sup>1</sup> Les directives relatives aux votes reflètent les votes pour l'ensemble des propositions de la direction et des actionnaires.

# Vote par procuration pour l'exercice 2023

- Pour l'exercice 2023, GPTD a voté sur un total de 35 615 propositions, en légère baisse (0,1 %) par rapport à 2022. Elle s'est prononcée contre 14 % des propositions de la direction et 42 % des propositions d'actionnaires.
- Conformément aux lignes directrices de la société en matière de vote par procuration, GPTD s'est abstenue de voter en faveur d'administrateurs pour des raisons précises, y compris, sans s'y limiter, la diversité du conseil d'administration, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et les structures d'actionnariat à catégories multiples. La responsabilité des administrateurs d'assurer une gouvernance et une surveillance robustes a motivé 69 % des votes contre les propositions de la direction au cours de l'année.
- Nous continuons de réagir au manque de représentation de segments clés, comme les femmes et les minorités raciales/ethniques au sein des conseils d'administration, justifiant 53 % des votes défavorables aux administrateurs sur la question de la diversité au sein des conseils d'administration (638 sociétés). Aux États-Unis et au Canada, un petit groupe de 35 sociétés, dont 19 sociétés canadiennes, a été signalé pour le manque de diversité de genre et de diversité raciale ou ethnique au sein du conseil d'administration.
- Le manque d'indépendance du conseil d'administration est à l'origine de 37 % de nos votes en défaveur de propositions d'administrateurs. Cela signifie que nous avons voté contre des administrateurs de 415 sociétés.
- Des préoccupations relatives à la rémunération des dirigeants ont été observées dans 101 sociétés, ce qui nous a amenés à voter contre des administrateurs et contre des propositions de type « mot à dire sur la rémunération des dirigeants ».
- Le principe « une action, une voix » a motivé 5 % des votes contre des administrateurs (49 sociétés), en raison de structures à catégories multiples d'actions.
- GPTD a voté sur un total de 1 006 propositions d'actionnaires et en a soutenu 58 % (soit 587 propositions d'actionnaires), dont 189 étaient axées sur des enjeux sociaux et 94 sur des enjeux environnementaux. Lorsqu'une proposition d'actionnaires était trop prescriptive ou ne cadrait pas avec nos lignes directrices relatives au vote par procuration, nous n'avons pas voté en faveur de la proposition.

**Figure 3 : Votes contre des propositions de la direction**

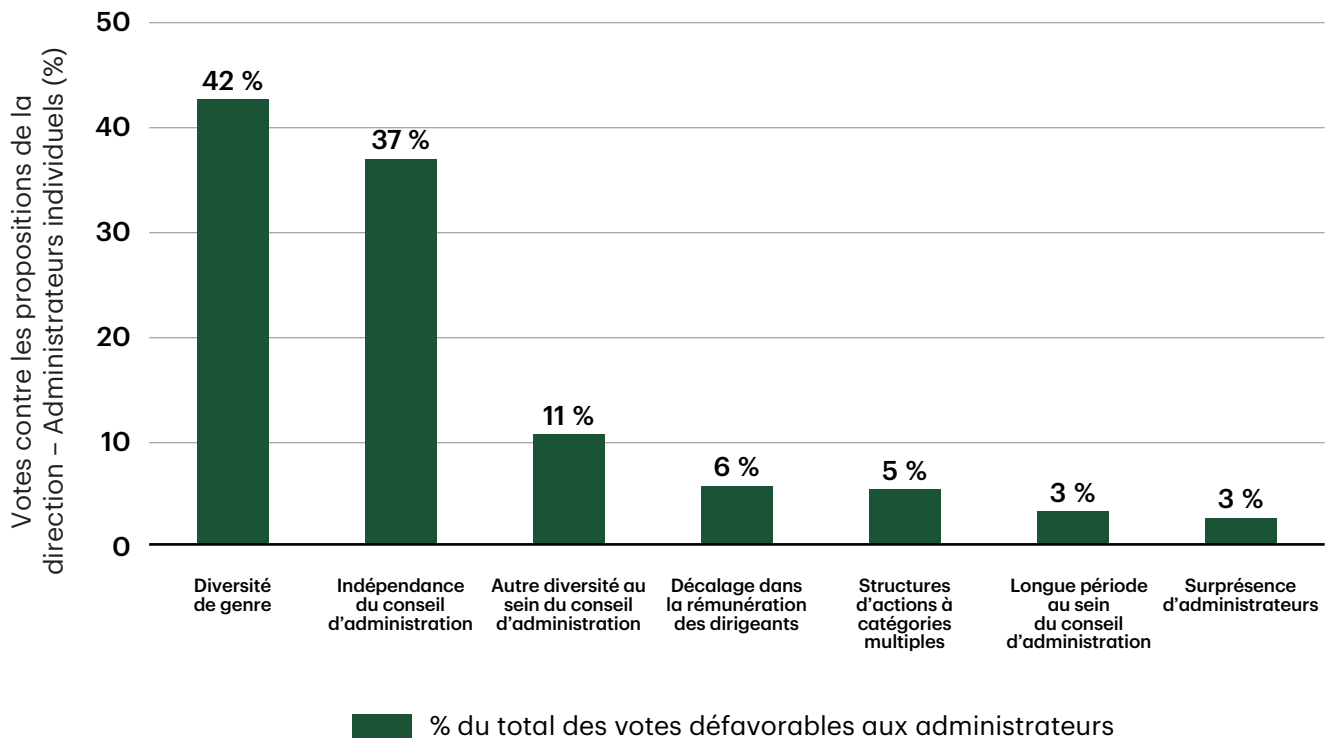
### 3.1 Votes contre des propositions de la direction – Aperçu



\* Autres questions de gouvernance d'entreprise

Source : GPTD et ISS. Au 31 octobre 2023.

### 3.2 Votes contre des propositions de la direction – Administrateurs individuels<sup>2</sup>



Source : GPTD et ISS. Au 31 octobre 2023.

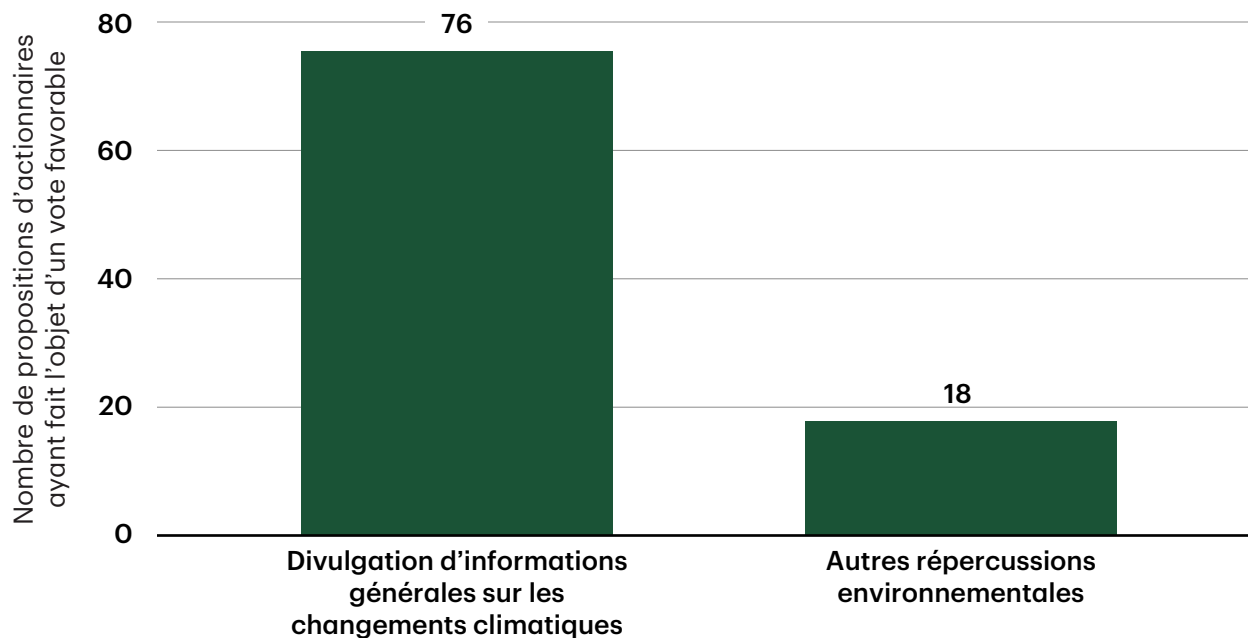
## Propositions d'actionnaires soutenues – Enjeux environnementaux et sociaux

### Principaux points à retenir des propositions d'actionnaires

- GPTD a voté en faveur de 94 **propositions d'actionnaires concernant des enjeux environnementaux** (soit 51 % de toutes les propositions d'actionnaires sur ce sujet), dans le cas de 71 sociétés. Ces propositions visaient à améliorer la divulgation des risques et des occasions liés au climat pour les entreprises, y compris la divulgation de toute cible de réduction des émissions de carbone, des mesures des émissions, ainsi que des stratégies et des dépenses en immobilisations visant à faire progresser les cibles.
- En ce qui concerne les **propositions sur des enjeux sociaux**, nous avons appuyé 189 propositions d'actionnaires (80 % de toutes les propositions à ce sujet), pour 120 sociétés. Ces propositions portaient entre autres sur l'amélioration de la divulgation d'informations sur les activités politiques et de lobbying, la présentation de renseignements appropriés sur les initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion des entreprises, et sur la communication d'information sur les mesures d'atténuation des risques liés aux droits de la personne qui sont susceptibles d'affecter défavorablement les perspectives courantes et futures des entreprises.

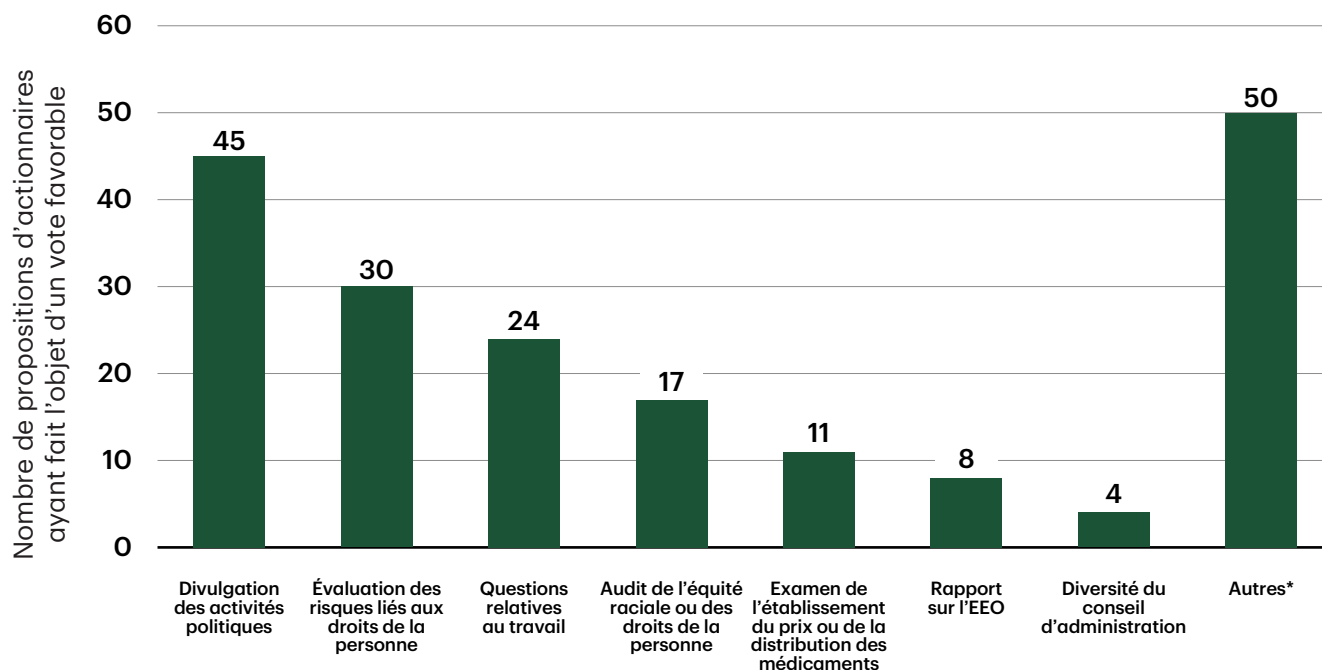
<sup>2</sup>Certains administrateurs peuvent avoir reçu un vote contre ou une abstention pour plusieurs raisons (p. ex., manque de diversité de genre et manque d'indépendance du conseil d'administration).

**Figure 4 : Propositions d'actionnaires appuyées – Enjeux environnementaux**



Source : GPTD et ISS. Au 31 octobre 2023.

**Figure 5 : Propositions d'actionnaires appuyées – Enjeux sociaux**



Source : GPTD et ISS. Au 31 octobre 2023.

\* La catégorie « Autres » comprend des propositions sur divers autres sujets, y compris la sécurité des données, l'obsolescence des produits, l'accès aux produits, la santé des employés, etc.

# L'engagement et le vote par procuration à l'œuvre

Voici quelques exemples de votes par procuration qui ont eu lieu au cours de l'exercice en question. Nous considérons le vote par procuration, ainsi que l'engagement, comme un moyen de faire progresser les principes que nous jugeons pertinents dans la gestion des divers risques et occasions.

## Cibles climatiques – Chaîne américaine de dépanneurs

Contexte	Résultats et prochaines étapes
<p>Une chaîne américaine de dépanneurs a fait l'objet d'une proposition d'actionnaires lui demandant d'établir des cibles d'émissions de gaz à effet de serre (GES) conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.</p> <p>Les lignes directrices relatives au vote par procuration de GPTD définissent nos attentes de base à l'égard de nos sociétés en portefeuille, notamment la divulgation des émissions de portée 1 et 2, et des émissions importantes de portée 3; les cibles de réduction des émissions de GES appropriées pour le secteur couvrant les émissions de portée 1 et 2, au moins; et un certain degré de détail sur la façon dont la société prévoit atteindre ces cibles.</p> <p>L'examen des divulgations de la société a révélé qu'elle avait commencé à divulguer ses émissions de portée 1 et 2 et qu'elle avait mis en place un plan pour commencer à divulguer certaines catégories d'émissions de portée 3 l'année suivante. La société n'avait établi aucune cible de réduction des émissions de GES, aucun plan théorique ni aucun échéancier pour l'établissement d'une telle cible.</p> <p>Pour mieux comprendre la position de la société dans son secteur, nous avons examiné les plans de transition de ses plus proches concurrents et comparé son rendement à celui de ses pairs. Nous avons constaté que des quatre sociétés comparables évaluées, une seule autre société n'avait pas de cibles de réduction des émissions de GES. Trois des quatre sociétés avaient des cibles à moyen terme, et deux d'entre elles avaient établi des cibles de carboneutralité à long terme. Nous avons également constaté que trois des quatre sociétés divulguaient déjà leurs émissions de portée 3. L'analyse comparative des pairs a révélé que la société accusait un retard sur ses plus proches concurrents dans son secteur.</p>	<p>GPTD a finalement appuyé la proposition. Selon nous, compte tenu de la qualité des divulgations et du plan de transition de la société par rapport à ses concurrents, nous avons jugé que la proposition constituait une demande raisonnable visant à améliorer la transparence des divulgations de la société et à rendre son plan de transition en matière de changements climatiques plus ambitieux afin qu'il soit au moins conforme à celui des sociétés comparables. Nous reconnaissons que la société a apporté des améliorations à ses divulgations au fil du temps, notamment en commençant à déclarer ses émissions de portée 1 et 2, et en fournissant des détails qualitatifs sur une stratégie de transition, comme l'installation de panneaux solaires pour les nouveaux centres de distribution et l'optimisation de ses systèmes de réfrigération. Toutefois, le plan manquait de cohésion, ce qui était directement imputable à l'absence d'objectifs à atteindre, comme des cibles de réduction des émissions de GES à moyen et à long terme. Dans ce contexte, GPTD a estimé que l'appui de la proposition était justifié.</p>

## Mesures de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) – Société américaine de services commerciaux

### Contexte

Une société de services commerciaux qui fournit des vêtements corporatifs, des services de gestion des installations et de l'équipement de sécurité a fait l'objet d'une proposition d'actionnaires lui demandant de rendre compte de l'efficacité de ses efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Cette demande visait à obtenir des mesures quantifiables sur l'embauche, la fidélisation et la promotion des employés entre les genres, les races et les origines ethniques. L'auteur a fait référence à une divulgation publique accrue relativement à l'égalité d'accès à l'emploi (EEO-1) de la part de plusieurs sociétés. Le formulaire EEO-1 est une exigence standard de déclaration de données prescrite par le gouvernement fédéral de la Commission de l'égalité des chances devant l'emploi des États-Unis, et vise la collecte annuelle de données sur l'emploi et la diversité au sein des entreprises. Bien que la société fournisse une répartition totale de la main-d'œuvre aux États-Unis selon les différentes dimensions de la diversité (genre, race et origine ethnique), elle ne déclare pas la diversité par catégorie d'emploi, comme l'exige l'EEO-1.

Selon GPTD, une divulgation accrue par catégorie d'emploi permettrait de comprendre l'inclusion à tous les niveaux, même les plus élevés. De plus, la société ne fournit des données sur l'embauche et le taux de roulement que selon le genre et l'âge, et non la race ou l'origine ethnique. Bien que la société ait fait certaines divulgations relatives à la diversité, GPTD a jugé que les divulgations supplémentaires demandées étaient raisonnables et conformes à la stratégie de la société en matière de DEI, qui mentionne des pratiques inclusives et équitables de recrutement, de fidélisation et de promotion.

### Résultats et prochaines étapes

Afin de mieux comprendre les progrès de la société dans ses efforts en matière de diversité, GPTD a appuyé la proposition visant à améliorer la divulgation de renseignements sur l'embauche, la promotion et la fidélisation de talents diversifiés afin d'accroître la transparence à l'égard de l'efficacité des programmes de DEI de la société. La proposition a finalement reçu l'appui de 27 % des actionnaires, un niveau de soutien relativement solide qui indique que les investisseurs souhaitent comprendre les progrès de la société en matière de diversité.

# Marché

## Rémunération des dirigeants – Immobilier

### Contexte

Au quatrième trimestre de 2023, GPTD a accepté de communiquer avec les fiduciaires indépendants et le président du comité de rémunération d'une importante fiducie de placement immobilier (FPI) canadienne pour discuter de la structure des programmes de rémunération des dirigeants de la FPI. L'objectif de la rencontre était d'évaluer le point de vue de GPTD sur certains éléments de la conception du régime de primes de rendement à court et à long terme de la FPI, sur la façon dont la FPI intègre les paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son régime de primes de rendement à court terme, ainsi que sur les pratiques d'analyse comparative des pairs. Comme c'est habituellement le cas avec l'inclusion de mesures financières et opérationnelles plus traditionnelles, GPTD a exprimé son désir d'inclure une divulgation claire et transparente des cibles et des mesures dans la circulaire de sollicitation de procurations lorsque des mesures ESG sont utilisées, et d'évaluer les résultats réels par rapport à cette divulgation afin de démontrer la rémunération au rendement. Les discussions ont également permis à GPTD de mieux comprendre le rendement réel des pairs dans le cadre de l'analyse comparative de la rémunération au rendement.

### Résultats et prochaines étapes

La FPI s'est engagée à examiner les suggestions de GPTD concernant une divulgation améliorée et à peut-être les inclure dans sa prochaine circulaire de sollicitation de procurations. La circulaire de sollicitation de procurations de l'année précédente contenait beaucoup de détails sur les mesures du régime de primes de rendement à court terme de la société. Pour l'avenir, nous nous attendons à une divulgation plus exhaustive au sujet de la pondération de certaines mesures, ainsi que des cibles, seuils et/ou objectifs de rendement maximal pour l'ensemble des mesures utilisées. Nous continuerons de surveiller la qualité des divulgations de la FPI en matière de rémunération, à mesure que d'autres mesures ESG seront ajoutées et/ou que les mesures existantes changeront. ■

### Suivez Gestion de Placements TD



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et qui peuvent comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. <sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.